

Démystifier le don testamentaire :

un geste simple et à fort impact pour la cause qui vous tient à cœur.

Le don testamentaire, c'est une façon de continuer à faire une différence, même après nous.

Plusieurs personnes imaginent quelque chose de compliqué ou réservé aux grandes fortunes, mais la réalité est beaucoup plus simple : Il s'agit simplement d'inclure un don à une cause qui nous tient à cœur dans son testament. Et contrairement à ce que l'on pourrait croire, il n'est pas nécessaire de léguer tout son héritage ni même une somme importante. Chaque contribution compte, peu importe le montant. Par ailleurs, il existe plusieurs types de dons : Certaines personnes choisissent de léguer un montant précis, d'autres un pourcentage de leurs biens, ou encore un bien particulier. L'essentiel est surtout le geste et l'intention derrière celui-ci.

Certains craignent qu'un don testamentaire prive leur famille d'un héritage. En réalité, ce type de don se planifie de manière à respecter d'abord ses proches et en accord avec les valeurs du donateur. Il est donc tout à fait possible de prévoir un don avec peu ou pas d'impact pour la famille. De plus, la succession bénéficiera d'un reçu fiscal lié à la donation. Les proches sont souvent très fiers de savoir que l'être cher a choisi de soutenir une cause qui lui tenait à cœur.

Faire un don testamentaire, c'est aussi une manière de laisser une trace durable et de contribuer à bâtir quelque chose de plus grand que soi.

À la Fondation Jean Lapointe, nous aimons parler des Bâtisseurs de la Maison. Ces personnes ont choisi de soutenir la mission de la Fondation et de la Maison Jean Lapointe. Grâce à leur engagement, elles participent à offrir du support aux personnes qui luttent contre les dépendances en contribuant à assurer la pérennité de la Maison et de ses activités de prévention jeunesse, de traitement des dépendances et d'accompagnement des proches.

Le premier bâtisseur de cette mission a été Monsieur Jean Lapointe lui-même. Par sa vision et son engagement, il a posé les bases d'une œuvre qui continue aujourd'hui d'aider de nombreuses personnes.



L'ABC du don planifié :

- A – Amorcer la réflexion : réfléchir aux causes qui nous tiennent à cœur.
- B – Bien s'informer : discuter avec un notaire ou un planificateur financier afin de connaître les options possibles.
- C – Confirmer son intention : inclure le don dans son testament et, si on le souhaite, en informer l'organisme choisi.

Pour en savoir plus à propos du don testamentaire, consultez le site web de la Fondation Jean Lapointe au www.fondationjeanlapointe.org/dons-planifies/